

Règlement du jeu concours

La société à responsabilité limitée FAUSTTRANSLATIONS.COM, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100700, établie et ayant son siège social à L-9991 WEISWAMPACH, 28, Gruuss-Strooss, organise un jeu concours qui se déroulera du **11 avril 2016 au 27 mai 2016**.

1- Conditions d'accès au Jeu :

Ce jeu concours est gratuit et sans obligation d'achat. Il est ouvert à toute personne physique, majeure (18 ans révolus), résidant au Luxembourg ou dans tout autre pays.

La participation est limitée à une seule par personne (même nom et prénom ou même adresse email).

Le personnel de la société organisatrice n'est pas autorisé à participer, de même que les membres de leur famille en ligne directe au 1^{er} degré.

La société organisatrice se donne le droit de vérifier si toutes les conditions de participation du jeu sont réunies. Le non-respect des règles prescrites par le règlement entraînera l'annulation de l'inscription du participant. Toute fraude ou fausse déclaration sera sanctionnée par l'exclusion du participant au jeu-concours.

La participation implique la connaissance et l'acceptation pure et simple du règlement dans son intégralité.

2- Comment participer :

La participation au jeu se fait par courriel à l'adresse winwin@FaustTranslations.com, durant la période du 11 avril 2016 au 27 mai 2016.

Pour participer, le joueur doit donner son avis personnel sur le site internet de la société requérante www.faustranslations.com par écrit à l'adresse mail précitée.

3- Désignation du gagnant:

La société organisatrice disposera dans une urne un bulletin indiquant au moins l'adresse email de chaque participant.

Le gagnant sera désigné par tirage au sort, le **30 mai 2016**, parmi l'ensemble des inscriptions de participation présentes dans l'urne à la fin du jeu.

Le tirage au sort sera effectué au siège social de la société requérante, pour désigner le gagnant du lot mis en jeu. Il sera réalisé par des membres de FAUSTTRANSLATIONS.COM S.A.R.L.

Le lot mis en jeu est le suivant :

- 1 iPhone 6 d'une valeur d'environ 500€

Le gagnant sera informé par courriel. Si le gagnant n'est pas joignable dans les 2 semaines qui suivent l'envoi du mail, un autre gagnant sera désigné par tirage au sort et ainsi de suite.

Un fois le gagnant informé, il devra venir retirer son gain au siège de la société FAUSTTRANSLATIONS.COM SARL dans un délai convenu avec l'organisateur, après qu'il ait été informé de son gain.

4- Limites et exonérations :

La société organisatrice ne peut être tenue responsable si en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté perturbant le déroulement du jeu, elle était amenée à modifier, annuler proroger ou écourter ledit jeu concours pour quelque cause que ce soit. Elle n'a pas l'obligation d'en informer individuellement chaque participant ni d'octroyer des dommages et intérêts.

La société organisatrice décline toute responsabilité d'un dysfonctionnement du réseau Internet ou de l'équipement informatique, y inclus la Plateforme et l'application (matériels et/ou logiciels et/ou bases de données et/ou données) d'un Participant ou de toute personne ou société liée à l'organisation du Jeu-Concours ou, plus généralement, de tout autre problème lié aux réseaux, moyens et services de (télé)communications, aux ordinateurs (en ligne ou non), aux serveurs, aux fournisseurs d'accès et/ou d'hébergement à Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, bases de données et données de quiconque.

En cas d'évènements extérieurs, irrésistibles et imprévisibles rendant impossible l'attribution des prix, la société organisatrice ne pourra être tenue responsable et aucune contrepartie financière ou dédommagement ne pourra être sollicité par les gagnants.

La nature et la composition des lots ne peuvent être ni contestés ni échangés.

Si les gagnants ne pouvaient bénéficier de leur lot pour des raisons indépendantes de la société organisatrice, il ne pourra lui être tenu rigueur.

La société organisatrice décline toutes responsabilités pour tous incidents et / ou accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du lot ou du fait du prix attribué, que ce soit par cas fortuit ou du fait d'un tiers. Elle ne pourra être tenue pour responsable des agissements du gagnant lors de l'utilisation du lot.

5- Contestation et litiges :

Toutes contestations ou réclamations relatives au jeu concours ne seront prises en compte que si elles sont adressées par écrit au siège de la société organisatrice dans un délai d'un mois après clôture du jeu.

Elles devront comporter les coordonnées complètes du joueur, la date de sa participation au jeu et le motif exact de sa réclamation ou de sa contestation.

La loi applicable au présent règlement est la loi luxembourgeoise. Les participants à ce jeu sont donc soumis à la loi luxembourgeoise. Toute litige né à l'occasion de ce jeu concours et ne pouvant être réglé à l'amiable, sera soumis aux tribunaux compétents en la matière, désignés par le code de procédure civile.

Les participants marquent leur accord quant à l'utilisation de leurs données personnelles. Ils disposent cependant, conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des données personnelles, d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant. Toutes les

informations collectées dans le cadre du jeu concours ne seront ni vendues, ni cédées à un tiers de quelque manière que ce soit.

Les participants marquent leur accord pour l'utilisation de leurs données personnelles. L'organisateur s'engage à ne payant communiquées des données personnelles acceptent.

6- Dépôt du règlement :

Le présent document constitue le règlement du jeu, lequel a fait l'objet d'un dépôt à l'étude des Huissiers de Justice Carlos CALVO et Frank SCHAAL, demeurant à L-1461 Luxembourg, 65, rue d'Eich.

Le règlement de jeu peut être consulté librement sur le site de l'étude d'huissiers à l'adresse www.huissier-luxembourg.com.

Il sera communiqué gratuitement à toute personne qui en fait la demande écrite au siège de la société organisatrice avec indication de ses nom, prénom, adresse électronique ou à défaut, adresse postale. Les frais d'affranchissement seront remboursés sur simple demande accompagnée d'un relevé d'identité bancaire, RIB RICE ou RIP (à raison d'une seule demande par participant) au tarif postal lent en vigueur au moment de la demande. Le remboursement sera effectué exclusivement par virement bancaire.

Toute modification du présent règlement devra faire l'objet d'un avenant et sera déposé chez l'huissier de justice précité. La date d'entrée en vigueur de ces modifications sera celle du dépôt chez l'huissier. La version déposée chez l'huissier fera foi prévaudra en cas de litige ou de divergence entre deux règlements.